



**ARRÊTÉ N° 137/2020 PORTANT RÉGLEMENTATION  
TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION**

**Le Maire,**

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment l'article 25,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,
- Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,
- Vu la demande formulée le 21 octobre 2020 par l'entreprise PONTIGGIA 16 rue du Travail 67720 HOERDT,
- Vu les travaux de voirie rue des Vignes à Olwisheim du 27 octobre 2020 au 13 novembre 2020,

**Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des intervenants et des usagers lors de cette intervention,**

**ARRÊTÉ**

**Article 1 :** Dans le cadre des travaux de voirie rue des Vignes à Olwisheim du 27 octobre 2020 au 13 novembre 2020, la rue des Vignes sera barrée.

**Article 2 :** Une déviation pour les engins agricoles sera mise en place par l'entreprise PONTIGGIA.

**Article 3 :** La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise PONTIGGIA.

**Article 4 :** Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise PONTIGGIA
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brumath
- La Communauté d'Agglomération de Haguenau
- Aux riverains concernés
- Pour affichage



Fait à Olwisheim, le 22 octobre 2020

Le Maire, Alain RHEIN